

## Concours d'accès à la 1<sup>ère</sup> année du Master Systèmes Intelligents et Communicants (SIC) Année universitaire (2016-2017)

---

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le contrôle d'identité du candidat se fait sur la base de sa Carte d'Identité Nationale (CIN) ou d'une pièce équivalente avec photographie justifiant son identité.

En cas de non présentation de justificatifs d'identité, l'étudiant peut se voir refuser de passer les épreuves.

- Sauf spécification contraire de la part de l'enseignant auteur du sujet de l'épreuve, l'usage des calculatrices programmables est interdit.
- L'usage des téléphones portables est formellement interdit



- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première demie heure;
- Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie (même si elle est blanche);
- Toute indication du nom hors de l'emplacement prévu, signes distinctifs de reconnaissance sur la copie...peut être considérée comme une tentative de fraude.
- Il est interdit de communiquer avec les autres candidats ou avec l'extérieur.
- L'échange de matériel (Blanco, stylo, règle, calculatrice,...) ou de documents entre candidats est strictement interdit.
- Aucun document ni instrument n'est autorisé pendant l'épreuve.
- Les candidats reconnus punissables pour fraude ou tentative de fraude sont exclus du concours et passibles de sanctions disciplinaires.